



Davron, le 3 janvier 2020

**DECISION N° 2020-01**  
**DECISION DE CONTRACTER UN PRET RELAIS FCTVA ET SUBVENTIONS**  
**POUR LES TRAVAUX DE CREATION DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**  
**SUR LA COMMUNE DE DAVRON**  
**(Annule et remplace erreur matérielle)**

**Vu** la délégation reçue par délibération N° 2019-12 du 8 avril 2019 donnant délégation au Maire pour réaliser des emprunts de toute nature,

**Vu** le budget primitif 2019 voté par délibération N° 2019-09 du 8 avril 2019,

**Vu** la proposition de la Crédit Agricole Ile de France annexée à la présente,

**Considérant** la nécessité pour la commune de Davron de mettre en place un prêt relais FCTVA et subventions pour les travaux de création de l'assainissement collectif sur son territoire et ce aux meilleures conditions,

**LE MAIRE DECIDE** de contracter un prêt relais FCTVA et subventions dans les conditions suivantes :

- Montant : 500 000 €,
- Durée : 36 mois,
- Taux fixe de 0,35 % l'an,
- Frais fiscaux : 0,00€
- Frais de dossier : 750,00€
- Taux effectif global : 0,40% l'an
- Taux effectif global en fonction de la périodicité trimestrielle : 0,10%
- Paiement trimestriel des intérêts par débit d'office,
- Nombre d'échéances :
  - 11 échéances de 437,50€
  - 1 échéance de 500 437,50€ (capital et intérêts)

La mise à disposition des fonds pourra être effectuée, en une ou plusieurs fois, avant le 19/03/2020

Le Maire,  
  
Damien GUBOUT